

Thème 02 : Quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les
décennies à venir ?

I. Items issus de la réflexion du groupe de travail et scores globaux

N°	Libellé	Scores bruts			Scores pondérés			Total
		C1	C2	C3	3xC1	2xC2	1xC3	
1	Instruire d'abord : savoirs de base (lire, écrire, compter) selon des règles communes, stables	18	2	2	54	4	2	60
22	Recentrer l'école sur sa mission première, l'acquisition des savoirs de base, en particulier le français, les mathématiques.	5	3	2	15	6	2	23
4	Former des citoyens conscients (devoirs-droits) dans une école républicaine et laïque.	3	4	0	9	8	0	17
19	Créer des ponts entre l'enseignement théorique et pratique et renforcer les langues étrangères	1	6	2	3	12	2	17
23	Développer l'aptitude aux changements et ouvrir à la création dans tous les domaines (méthodes, langues...)	1	5	3	3	10	3	16
27	Former et orienter pour travailler en France et à l'étranger.	2	4	2	6	8	2	16
7	Donner aux élèves des moyens et des projets d'existence dans une vie sociale enrichissante	2	3	2	6	6	2	14
20	Donner à chacun les moyens et le temps de grandir, de construire son identité en s'ouvrant sur l'extérieur de façon pratique... en montrant la diversité des savoirs.	3	1	1	9	2	1	12
6	Comprendre la société dans laquelle l'élève vit : lire (image et écrit), s'exprimer (outils de communication), réagir	2	2	1	6	4	1	11

N°	Libellé	Scores bruts			Scores pondérés			Total
		C1	C2	C3	3xC1	2xC2	1xC3	
13	Définition de la mission d'enseignant : éduquer aux comportements sociaux en coresponsabilité avec les parents.	3	0	2	9	0	2	11
10	Faire en sorte que les élèves soient demandeurs d'enseignement, grâce à des méthodes adaptées, par projets.	1	3	0	3	6	0	9
15	Apprendre la tolérance dans la future Europe	0	1	5	0	2	5	7
2	Eduquer aussi : révéler les enfants à eux-mêmes (expression de soi) dans une perspective d'écoute des autres.	0	3	0	0	6	0	6
11	Créer des liens entre enseignés et enseignants	2	0	0	6	0	0	6
31	Défendre des valeurs humanistes	0	2	2	0	4	2	6
3	Instruire l'envie de s'instruire	1	0	1	3	0	1	4
5	Etudier pour une formation pour chacun quelle que soit son origine sociale et géographique.	1	0	1	3	0	1	4
12	Aider aux formations qui donnent des débouchés.	1	0	1	3	0	1	4
16	Prendre en charge (beaucoup mieux) l'hétérogénéité des élèves sur le plan comportemental, scolaire et de la motivation.	1	0	1	3	0	1	4
26	Maîtriser les savoirs de base par l'instruction mais aussi en révélant les dons.	0	2	0	0	4	0	4
28	L'éducation à l'environnement, à la protection de la nature	0	0	4	0	0	4	4
33	Une enseignement commun, harmonisé, européen	1	0	1	3	0	1	4
17	Transmettre des savoir-faire pour préparer les jeunes à la vie d'adulte (former un esprit critique).	0	1	1	0	2	1	3
21	Eduquer le citoyen européen de demain par les savoir-être nécessaires.	1	0	0	3	0	0	3
8	Une meilleure formation professionnelle	0	0	2	0	0	2	2
9	Des groupes de niveau (exercer ses missions par groupes de niveau).	0	1	0	0	2	0	2
14	Transmettre les connaissances utiles et nécessaires pour comprendre le monde qui l'entoure.	0	0	2	0	0	2	2

N°	Libellé	Scores bruts			Scores pondérés			Total
		C1	C2	C3	3xC1	2xC2	1xC3	
18	Apprendre aux enfants à travailler ensemble dans un cadre élargi (au pays, à l'Europe).	0	0	2	0	0	2	2
32	Valoriser davantage les qualités, les compétences de l'élève (évaluation).	0	0	2	0	0	2	2
29	Une véritable éducation à la citoyenneté : lui en donner les moyens horaires.	0	0	1	0	0	1	1
30	Etendre la notion de citoyen, l'élargir à celle de « citoyen du monde ».	0	0	1	0	0	1	1
34	Favoriser la mobilité et les échanges.	0	0	1	0	0	1	1
24	Faire des propositions pour un enrichissement culturel.	0	0	0	0	0	0	0
25	Etre garante d'un enseignement national des bases pour tous identique.	0	0	0	0	0	0	0

II. Conclusion de cette réflexion

Il apparaît très clairement, à l'issue de la séance de travail, qu'un consensus fort se dégage sur le fait de dire que :

1. La mission la plus essentielle de l'Ecole, à l'heure de l'Europe et des décennies à venir, est tout d'abord d'instruire en se centrant sur les compétences de base : lire, écrire, compter et raisonner. Sur le plan des méthodes de travail, une « stabilisation » des méthodes pédagogiques et didactiques est fortement souhaitée. Les réformes successives (et le plus souvent non abouties) dans ces domaines ont provoqué des pertes de repère parfois mal vécues par les enseignants eux-mêmes, sans même parler des parents.

Après cette affirmation forte, les suffrages se dispersent pour se cristalliser, à des degrés d'adhésion équivalents, autour de quatre autres thèmes :

L'Ecole, à l'heure de l'Europe et des décennies à venir, doit :

1. Former des citoyens conscients qu'il n'y a pas de droits sans devoirs (et inversement). Cette formation nécessite une Ecole affirmant des valeurs républicaines et laïques.
2. Développer l'aptitude aux changements et « ouvrir [les élèves] à la création » dans tous les domaines.
3. Former et orienter pour travailler en France et à l'étranger.
4. Créer des ponts entre l'enseignement théorique et pratique, et renforcer les langues étrangères.

Thème 18 : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

L'aspect très technique de ce débat laisse néanmoins apparaître plusieurs points de convergence.

Il est fortement affirmé qu'en matière d'éducation, il appartient à l'Etat de veiller à la cohérence global du système, qu'il s'agisse des contenus des enseignements, de valeur nationale des diplômes, de gestion et de mission des personnels et d'égal accès à tous au système éducatif.

Cela n'exclut pas la possibilité d'adapter certaines formations (notamment professionnelles) aux divers contextes locaux par des systèmes de « modules » régionaux, par exemple.

Si la décentralisation passée est plutôt vécue positivement par le groupe de travail (elle a apporté une amélioration évidente des conditions matérielles de travail), la décentralisation des personnels non enseignants, actuellement voulue par le gouvernement, pose question : qu'en est-il du devenir de la cohérence nationale (voire tout simplement du maintien), des missions actuellement poursuivies ? Qu'en est-il du transfert des moyens de l'Etat vers les collectivités en cas de transfert de personnel ? L'Etat ne souhaite-t-il pas, en réalité, se départir d'un certain nombre de missions pour de stricts motifs budgétaires ? Une telle décentralisation n'est-elle pas le prélude à un mouvement plus ample qui conduirait à une véritable régionalisation des missions d'éducation avec toutes les disparités interrégionales qui ne manqueraient pas de naître, à l'instar d'autres pays européens ?